



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le six décembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle du conseil d'Aubigny sur Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du mardi 12 décembre 2017

Délibération n° 2017-12-64

Tarifs SPANC 2018

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Nombre de votants : 33

Conseillers titulaires présents : 25 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT. Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT.

Conseillers suppléants présents : 2 - Messieurs Florent DE SANDE et Jean-Bernard GRIMAUULT

Pouvoirs : 6 – Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Marie-France DORISON donne pouvoir à Monsieur Patrick DECROIX, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Annette BUREAU, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Monsieur Lucien RAFFESTIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

Conseillers titulaires absents : 10 - Mesdames Martine MALLET, Marie-France DORISON, Claudine RUZE. Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Jean-Pierre ENGUERRAND, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Béraud De VOGÛE, Lucien RAFFESTIN et Hervé De POMYERS.

Secrétaire de séance : M. Patrick DECROIX

Un nouveau marché de prestation pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif sera effectif au 1^{er} janvier 2018. En conséquence et au vu de l'évolution des prix, il convient d'ajuster les tarifs du service SPANC à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu la délibération n° 06-08 du 3 juillet 2006 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne créant le SPANC,

Vu la délibération n°2016-12-60 fixant les tarifs du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 5 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale du 5 décembre 2017,

Considérant que les prix de marché ont été réévalués.

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne subventionne à hauteur de 60 % le contrôle du neuf dans la limite d'un montant plafond de 60 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue par 29 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. TASSEZ), et 3 ABSTENTIONS (MM. COULON, CHALINE et MARDESSON)

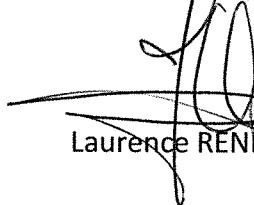
Article 1^{er} : APPLIQUE les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2018 :


OBJET	Tarifs des prestations HT	Tarifs des prestations TTC (taux TVA 10%)	Tarif TTC des prestations +10% frais de gestion	Aide AELB de 60% plafonnée à 60 euros par contrôle	TARIFS 2018 (tarifs TTC - subv° AELB)
Contrôle de conception de l'installation	155,00 €	170,50 €	187,55 €	60,00 €	127,55 €
Contrôle complémentaire de conception sans nouvelle visite de conception	46,00 €	50,60 €	55,66 €	33,40 €	22,26 €
Contrôle supplémentaire avec nouvelle visite de conception	131,00 €	144,10 €	158,51 €	60,00 €	98,51 €
Contrôle supplémentaire avec nouvelle visite de conception mais sans test de percolation	105,00 €	115,50 €	127,05 €	60,00 €	67,05 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	131,00 €	144,10 €	158,51 €	60,00 €	98,51 €
Contrôle complémentaire de bonne exécution	105,00 €	115,50 €	127,05 €	60,00 €	67,05 €
Visite de conception ou de bonne exécution annulée	60,00 €	66,00 €	72,60 €	43,56 €	29,04 €
Diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif existant	147,00 €	161,70 €	177,87 €		177,87 €
Diagnostic périodique des installations existantes y compris mise à jour du fichier informatique et comparaison des résultats initiaux	115,00 €	126,50 €	139,15 €		139,15 €

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer les titres de recettes relatifs à ces redevances,

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout acte y afférent.

Pour extrait conforme
La Présidente,


Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le 15/12/2017
et de sa publication le 15/12/2017

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20171212-2017-12-64-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017